



8 mars : Journée internationale des droits des femmes

Communiqué de la fédération France Victimes

France Victimes : des outils pour l'urgence, l'écoute, la protection des femmes victimes de violences

Sous embargo jusqu'au 8 mars 2021

Les femmes sont de loin les premières victimes, tous types d'agressions confondus. Elles sont victimes de plus de 70 % des violences. Chaque année, on estime à 219 000 le nombre de femmes victimes de violences conjugales. Les femmes victimes de violences, notamment conjugales, sont largement suivies par les associations d'aide aux victimes du réseau France Victimes (64000 en 2020), qui avec ses 130 associations agréées a déployé et continue de déployer des dispositifs innovants pour leur venir en aide de manière personnalisée :

- Des outils sur le terrain pour gérer l'urgence
- Des outils numériques pour accompagner les femmes dans leurs démarches
- Des outils pour protéger les femmes

Des outils pour gérer l'urgence

Un dispositif psycho-mobile mis en place par l'association SOS Aide aux Habitants-France Victimes 67 à Strasbourg

Le dispositif psycho-mobile consiste en une approche active et une mobilité de la prise en charge psychologique : à rebours des habitudes, c'est désormais aux professionnels d'aller vers les femmes victimes de violences (et enfants co-victimes). **Ce dispositif expérimental a été mis en place avec le soutien financier de l'ARS Grand Est et a vocation à être élargi à la région Grand Est.**

L'objectif est de faciliter le parcours de la victime et des enfants co-victimes. Il s'agit d'une forme de protection psychique de la victime, l'aidant à recouvrer sa capacité d'agir. Cette offre de soin précoce évite l'installation d'un syndrome post traumatique chez les victimes.

Le dispositif s'adresse à toutes les victimes de violences en situation de vulnérabilité et/ou d'isolement : les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants, les victimes des réseaux de prostitution, les victimes de violences sexuelles etc., en leur proposant un entretien avec un psychologue, via le réseau de partenaires. Ces victimes ne peuvent se déplacer, vivent généralement en zone rurale, ou n'envisagent pas une telle démarche. Il se révèle d'autant plus nécessaire en cette période de crise sanitaire où les déplacements sont restreints. Le dispositif permet notamment à ces victimes mises à l'abri, résidant seule après éviction du conjoint violent à se saisir de cette opportunité dans une phase de rupture souvent difficile pour accepter la nouvelle situation et se projeter dans une nouvelle vie sans l'auteur des dites violences.

Un Pack de Première Nécessité (PPN) créé par l'association VIADUQ - France Victimes 67 à Strasbourg

Le départ du domicile conjugal n'ayant pas toujours été anticipé, se faisant dans la précipitation, des femmes victimes de violences conjugales se retrouvent souvent sans les produits de première nécessité avant d'être prises en charge...

L'association VIADUQ-France Victimes 67 a lancé en juillet 2019 **le PPN (Pack de Première Nécessité) - un sac de secours destiné aux femmes fuyant les violences conjugales**. Le PPN contient : serviettes hygiéniques, gel douche, shampoing, dentifrice, brosse à dent, brosse à cheveux, cotons tiges, cotons, mouchoirs, lessive à main, déodorant, serviette de bain, chaussons, un livre pour enfant.

Dans cette continuité, un challenge « SAFE BAG » sera lancé avec le CSF Victor Hugo Léo Lagrange afin de constituer le plus grand nombre de PPN qui seront redistribués ensuite à l'association VIADUQ-France Victimes 67 pour aider les victimes de violences.

L'inauguration du challenge aura lieu **le 8 mars 2021 à 16h** au **CSF Victor Hugo 4 rue Victor HUGO 67300 Schiltigheim** en présence de **Madame Pia IMBS**, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg – EMS, **Madame Danielle DAMBACH**, Maire de Schiltigheim, et **Madame Jeanne BARSEGHIAN**, Maire de Strasbourg.

Des outils numériques pour accompagner les femmes dans leur démarche

Mémo de Vie, la première plateforme digitale dédiée aux violences faites aux femmes

Le 23 novembre 2020, deux jours avant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la fédération France Victimes a lancé Mémo de Vie, une plateforme gratuite et sécurisée à destination des personnes victimes de violences ainsi qu'à leurs proches.

Cette plateforme digitale totalement sécurisée propose quatre fonctionnalités principales pour aider au mieux la personne victime à sortir des violences : le

journal dans lequel l'utilisat.eur.rice a la possibilité de raconter et de consulter des événements, l'espace sécurisé permettant de stocker de manière individuelle, cryptée et horodatée aussi bien des médias divers que des documents officiels, la rubrique contacts utiles mettant à disposition les numéros importants aussi bien d'urgence que d'accompagnement pour les personnes victimes de violence et la bibliothèque proposant une sélection d'articles fiables pour se documenter et s'informer sur diverses thématiques relatives à leur situation.

Depuis son lancement en novembre, la plateforme Mémo de Vie comptabilise :

- 9200 visiteurs différents
- 920 comptes créés
- 10 minutes de temps moyen par session
- 1 900 événements enregistrés par les utilisat.eur.rice.s
- 2 500 fichiers enregistrés dans l'espace de stockage

Grâce aux retours des victimes et des professionnel.le.s, Mémo de Vie ajoute **de nouvelles fonctionnalités clefs** à l'occasion du 8 mars :

- **Mon répertoire** : les utilisat.eur.rice.s pourront ajouter leurs propres contacts au sein de ce répertoire, afin de conserver et de retrouver depuis n'importe quel appareil le numéro de téléphone, les adresses mail et postales ou tout élément de contact utile sans laisser de traces sur le carnet de contacts de leur propre téléphone.
- **La Corbeille** : Une victime pouvant être amenée à supprimer des éléments sous la contrainte ou regretter d'avoir supprimé des éléments cruciaux, tout élément supprimé (événements, médias, documents...) sera conservé dans une corbeille pendant 30 jours. Les personnes victimes pourront donc récupérer, dans ce délai, les données supprimées et les réintégrer dans leur compte.
- **Autres améliorations** :
 - Les utilisateurs ont désormais la possibilité d'**indiquer** dans un champ dédié **le lieu, les témoins et le contexte** d'un événement décrit dans le journal : des éléments qui peuvent s'avérer précieux dans le cadre d'enquête.
 - Pour retrouver plus facilement leurs documents, photos, vidéos et audios, les utilisateur.ice.s bénéficient désormais d'une **barre de recherche dans l'espace sécurisé**. L'utilisat.eur.rice peut ainsi rechercher par nom du fichier, date ou format.
 - Pour être toujours **plus facile à utiliser et à comprendre**, notamment pour les personnes maîtrisant peu le français, Mémo de Vie a ajouté de nombreux visuels et pictos.
 - Pour favoriser la **prise de contact avec une ressource extérieure**, si un.e utilisat.eur.rice ajoute plusieurs événements dans son journal où il.elle indique se sentir en danger, la plateforme lui propose d'en parler à un.e professionnel.le et d'aller consulter les contacts utiles.

Parcours-victimes.fr : un site pour comprendre les temps clés et les démarches à suivre pour les victimes de violences

À l'occasion de la journée européenne des Victimes, le 22 février 2021, la **fédération France Victimes et le Fonds de Garantie des Victimes** ont lancé **pour les adultes et pour les mineurs adolescent.e.s**, victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, le **site parcours-victimes.fr** pour accompagner les victimes dans les principales étapes de leur parcours, **depuis les faits subis jusqu'à l'éventuelle indemnisation.**

Ce site internet apporte **des informations pédagogiques générales** pour des adultes et des mineurs, en complément de celles plus personnalisées que **la victime pourra obtenir auprès d'autres professionnels** (forces de l'ordre, professionnels du droit et de la justice, assistants sociaux, associations d'aide aux victimes, etc.).

Un bouton « Cacher le site » permettra à tout moment de quitter la consultation en toute sécurité. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur est renvoyé sur la page de son navigateur et il est impossible de revenir sur le site en cliquant sur la flèche "retour arrière".

Le site est construit autour de **5 grands moments d'un « parcours de la victime »** - adulte et mineure que sont :

- Parler et être écouté
- Se mettre en sécurité
- Préparer le temps pénal
- Être indemnisé
- Se reconstruire.

Des outils pour protéger les femmes

Bracelet anti-rapprochement : un dispositif de protection supplémentaire des victimes

Le dispositif du bracelet anti-rapprochement pour les cas de violences conjugales est entré en vigueur le 25 septembre 2020. C'était l'une des mesures prévues suite au Grenelle des violences conjugales. Après une première phase test, le bracelet anti-rapprochement (BAR) est maintenant déployé dans toute la France afin de protéger les victimes de violences conjugales de leurs conjoints ou ex-conjoints violents.

Les associations du réseau France Victimes, fédération nationale des associations d'aide aux victimes en France, sont mobilisées sur ce **dispositif**. Plusieurs associations ont d'ores et déjà remis un boîtier BAR à des victimes, répondent à toutes les questions qu'elles peuvent se poser sur le fonctionnement du dispositif et leur apportent un accompagnement global et

individualisé (moral et psychologique, mais aussi juridique, social, etc.) dans la durée. C'est notamment le cas des associations France Victimes 16 à Angoulême, qui participait à l'expérimentation, France Victimes 25 à Besançon, ou encore France Victimes 82 à Montauban.

Téléphone Grave Danger

France Victimes est d'ores et déjà en charge de l'accompagnement des victimes dans le cadre du dispositif **Téléphone Grave Danger (TGD)** dans 111 des 164 tribunaux judiciaires. Dans ce cadre, les associations agréées de France Victimes sont présentes lors de la remise par l'autorité judiciaire aux victimes du téléphone géolocalisé, informent celles-ci et répondent à leurs questions sur le fonctionnement du dispositif et leurs apportent un accompagnement global et individualisé (moral et psychologique, mais aussi juridique, social, etc.) dans la durée.

La Fédération France Victimes a été créée en 1986 sous l'impulsion de Robert Badinter. Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance. 1^{re} fédération d'aide aux victimes en France, elle comprend 130 associations sur tout le territoire français et 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux). France Victimes accompagne les victimes de : Violences intrafamiliales, agressions physiques et sexuelles, d'injures, discriminations, harcèlement et cybermalveillance, cambriolages, vols avec violence, escroqueries et abus de confiance, vandalisme, accidents de circulation, attentats terroristes, catastrophes naturelles. France Victimes aide toutes les victimes à faire valoir leurs droits et les accompagne dans le cadre de la justice restaurative. Partout en France les victimes peuvent appeler le 116 006 pour être écoutées et recevoir l'aide d'une association locale de la fédération France Victimes.

*Relations médias pour la fédération France Victimes :
Influence & Stratégie*

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 09 18 26 58

Anna Denysova – anna.denysova@influenceetstrategie.fr – 06 23 08 01 27